

Séance exceptionnelle

Lundi 30 juin 2008

**Questions de Pierre-Jean GRAVELLE
conseiller général du Val-de-Marne, canton de Villecresnes
à Monsieur le Préfet du département**

Le sujet le plus important sur notre Plateau Briard est, vous le comprendrez bien, la réalisation de la RN19 dans sa partie de Boissy-Saint-Léger / Villecresnes, mais aussi, sa continuation vers la Francilienne qui permettrait la mise en place d'un TCSP de Brie Comte Robert à la gare RER de Boissy-Saint-Léger. Ce sujet est forcément lié à la déviation de la RD33 qui aujourd'hui est une nouvelle fois repoussée faute de décision sur la RN19 et qui complique nos déplacements en voiture vers les gares faute de transport de commun.

La RN19 est aussi actuellement un gros souci pour les communes. L'entretien des bas côtés est rarement réalisé, les communes ne peuvent pas se substituer à l'Etat, faute de matériel et de moyens.

Sur le Plateau Briard, nous avons construit sans l'aide de l'Etat un bureau de Police, où 5 fonctionnaires devaient y travailler. Après seulement 4 ans de fonctionnement, nous sommes passés à 1 fonctionnaire et 1 stagiaire, alors que la délinquance ne cesse de progresser, que les motos et quads ne cessent de nous envahir, que les incivilités progressent, et que nous ne comptons même plus les hold-up à mains armées. Je vous demande de nous attribuer un renfort de policiers.

En ce qui concerne la couverture très haut débit, un comité pour la couverture numérique des territoires a été mis en place par trois ministres, je souhaite que vous interveniez auprès de ce comité pour défendre les intérêts de notre département.

Ces trois sujets, la RN 19, la sécurité et l'ADSL font de notre territoire un territoire délaissé, où la délinquance progresse, où l'urbanisation constante de la Seine et Marne nous envahie par ses véhicules rejoignant les gares et où les entreprises refusent de venir faute d'accessibilité. Tout ceci classe nos communes dans les moins aisées du département. Je demande que vous interveniez auprès des services de l'ETAT pour que la DGF de nos communes du Plateau Briard soit revue à la hausse pour subvenir aux frais engendrés par la réalisation de notre PLH, qui comporte la construction de 25 places d'accueil dans le cadre de la loi DALO, ainsi que pour compenser les retards incessants des grandes infrastructures indispensables à notre développement harmonieux.